



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 16 décembre 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 16^e jour du mois de décembre 2013, à 20h15, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Germain Charron,
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2013;
4. Parole au public (21h00);
5. Items à discuter;
 - 5.1. Carte des circuits cyclables sur le territoire de la MRC;
 - 5.2. Étude de la liste des comités;
 - 5.3. Adhésion au programme Carte Privilèges de la CCVPN;
 - 5.4. Cahier Vision 2014;
 - 5.5. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 175-15 – sentiers des VTT & motoneiges
 - 5.6. Adoption du règlement sur la formation du comité du Conseil du patrimoine;
 - 5.7. Nomination des membres du Conseil local du patrimoine;
 - 5.8. Nomination des membres du conseil municipal au CCU;
 - 5.9. Nomination des membres du conseil municipal au CCE;
 - 5.10. Cours d'eau Groulx – demande de certification d'autorisation pour des travaux au MDDEFP;
 - 5.11. AHMPN - demande pour l'installation de panneaux;
 - 5.12. AHMPN – demande pour du temps de glace supplémentaire
 - 5.13. Dossier Viandes de la Petite-Nation – facture pour interruption de service d'aqueduc

Maire

Sec. Très.

6. *Varia;*
 - 6.1. *MAMROT – Programme d’infrastructures Québec-Municipalités*
 - 6.2. *Pancartes – Programme de crédit de taxes pour accès à la propriété*
 - 6.3. *Achat d’une armoire pour le bingo*
 - 6.4. *Création d’un comité de travail pour le prolongement de services*
 - 6.5. *Suivis aux dossiers :*
 - 6.5.1. *Chemin Vinoy : commander pancarte « Sortie cachée »*
 - 6.5.2. *Toile en tricot jacquard*
 - 6.5.3. *Nomination d’un adjoint à la Voirie et aux Loisirs en l’absence du Directeur des travaux publics*
 - 6.5.4. *Aménagement du bureau administratif :*
 - 6.5.4.1 *Embauche d’un technologue*
 - 6.5.4.2 *Création d’une réserve des travaux à la mairie*
 - 6.6. *Dossier - Enseignes de rues*
 - 6.7. *FCCQ - Protocole d’entente – nuit/jeunes*
 - 6.8. *Achat d’un clavier pour tablette*
 - 6.9. *Renouvellement du contrat de travail d’un employé de la voirie*
7. *Adoption des dépenses;*
8. *Transferts budgétaires;*
9. *Fermeture de l’assemblée.*

1. **OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE**

1312-553

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l’assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1312-554

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

3. **AFFAIRES MUNICIPALES**

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 2013**

1312-555

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 11 novembre 2013 est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 6.10 *Théâtre des Quatre Soeurs*

Municipalité de Saint-André-Avellin

- 6.11 Ministère des Transports du Québec – pont sur la rue Principale
- 6.12 Factures de Daniel Côté Construction
- 6.13 Débarrage des portes durant les congés des Fêtes
- 6.14 Subvention PIQM pour la mairie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.2 **DISCOURS DU MAIRE**

Madame la Maire Thérèse Whissell fait lecture de son discours du Maire conformément à l'article 474.1 du Code municipal du Québec.

4. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

5. **SUJETS DISCUTÉS**

5.1 **CARTE DES CIRCUITS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

Cet item a été approuvé à la séance régulière du 2 décembre dernier et aucun changement n'est apporté.

5.2 **ÉTUDE DE LA LISTE DES COMITÉS:**

1312-556

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle liste des comités pour l'année 2014 telle que déposée en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.3 **ADHÉSION AU PROGRAMME CARTE PRIVILÈGES DE LA CCVPN**

1312-557

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) a mis sur pied un programme d'achat local « Carte Privilèges » afin d'encourager les achats locaux;

ATTENDU QUE leurs employés peuvent profiter du programme de Carte Privilèges;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'adhésion à ce programme à raison de **2 \$ par employé et 10 \$ de frais fixes** – un coût unique – pour l'impression, la manutention et l'envoi des cartes et de l'autocollant identifiant la municipalité comme participant et de l'affichette près de l'entrée principale pour faire la promotion du programme.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 62110 999.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

5.4 CAHIER VISION 2014

Cet item sera étudié par le comité de promotion et des recommandations seront faites aux élus à cet effet.

5.5 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175-15 – SENTIERS DES VTT & MOTONEIGES

La municipalité ne procédera pas à la modification, l'association des motoneigistes ayant retiré leur demande.

5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION DU COMITÉ DU CONSEIL DU PATRIMOINE

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

5.7 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

5.8 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCU

Discuté à l'item numéro 5.2.

5.9 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCE

Discuté à l'item numéro 5.2.

5.10 COURS D'EAU GROULX – DEMANDE DE CERTIFICATION D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX AU MDDEFP

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

5.11 **AHMPN - DEMANDE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX**

1312-558

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de la Petite-Nation (AHMPN) désire accroître le nombre d'inscription afin de maintenir des frais d'inscription raisonnables et de ce fait, maintenir l'utilisation de l'aréna;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'AHMPN a fait une demande pour installer deux panneaux d'environ 1 mètre par 2 mètres ainsi qu'un ou plusieurs panneaux remplissant un espace de 2.5 mètres par 2.5 mètres sur le mur sous les fenêtres du local de l'AHMPN;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent que l'endroit où seront installés ces panneaux (coin nord-ouest de l'aréna) ne vient pas en conflit avec les espaces que la municipalité loue dans l'aréna en raison de la visibilité par le public;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE *les élus autorisent l'installation desdits panneaux sur le mur sous les fenêtres du local de l'AHMPN.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.12 **DEMANDE POUR DU TEMPS DE GLACE SUPPLÉMENTAIRE**

1312-559

ATTENDU QU' *une demande fut déposée pour l'obtention de temps de glace additionnel dû à une augmentation des activités de glace;*

ATTENDU QUE *la plage horaire demandée, soit le jeudi soir de 19h30 à 20h50 est déjà occupée pour la présente saison;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE *la municipalité propose la plage horaire du mardi soir, soit de 19h30 à 20h50 pour la saison 2013-2014;*

ET QUE *les élus sont ouverts à ce que ce dossier soit révisé pour les saisons prochaines.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.13 **DOSSIER VIANDES DE LA PETITE-NATION – FACTURE POUR INTERRUPTION DE SERVICE D'AQUEDUC**

1312-560

ATTENDU QUE *Les Viandes de la Petite-Nation a déposé une demande de remboursement des coûts liés à l'interruption du service d'aqueduc du 2 au 3 octobre 2013 totalisant 13 049,09 \$;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *le conseil mandate Me Marc Tremblay de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Ass. afin qu'une suite appropriée soit donnée à la demande de Les Viandes de la Petite-Nation.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. **VARIA;**

6.1. **MAMROT – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

1312-561

ATTENDU QUE *des régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers*

Municipalité de Saint-André-Avellin

de 2013 de la municipalité de Saint-André-Avellin pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. **PANCARTES – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ**

Cet item sera étudié par le comité de promotion et des recommandations seront faites aux élus à cet effet.

6.3. **ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR LE BINGO**

1312-562

ATTENDU QUE les organisateurs du Bingo sont limités quant à leur accès à leur espace de rangement lorsque la salle est louée;

ATTENDU QUE l'installation d'une armoire dans le bureau du coordonnateur des loisirs a été proposée comme solution;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une armoire de rangement chez Papeterie Petite-Nation au montant de 279,99 \$ plus taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70120 672.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

6.4. **CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE PROLONGEMENT DE SERVICES**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

6.5. SUIVIS AUX DOSSIERS :

6.5.1. CHEMIN VINOY : COMMANDER PANCARTE « SORTIE CACHÉE »

Cet achat étant possible dans le cadre d'un règlement de contrôle budgétaire, une résolution n'est pas requise.

6.5.2. TOILE EN TRICOT JACQUARD

1312-563

CONSIDÉRANT l'originalité de l'œuvre car celle-ci représente le milieu urbain de la municipalité et de ce fait, est un produit unique;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement Festival Twist est un évènement d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE des personnes sont intéressées à commanditer l'achat de ladite toile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

*ET RÉSOLU QUE la municipalité offre un montant ne dépassant pas la somme de **2000 \$** pour l'achat de ladite toile;*

ET QU' elle recueille les sommes des commanditaires représentant 50% du montant déboursé pour ladite toile;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

6.5.3. NOMINATION D'UN ADJOINT À LA VOIRIE EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

1312-564

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a choisi de prendre ses vacances en hiver;

CONSIDÉRANT QUE généralement, en période hivernale, les travaux sont surtout concentrés sur le déneigement;

CONSIDÉRANT QU' à tour de rôle les employés de ce secteur se partagent la responsabilité de la garde;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons nous assurer qu'une personne prenne la responsabilité des tâches du Directeur des travaux publics en son absence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE Monsieur Michel Albert, employé numéro 41-0005, occupe le poste de Directeur adjoint des travaux publics pour les périodes de vacances prévues par Roger Valade et ce, pour une somme représentant 280 \$ par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.5.4. AMÉNAGEMENT DU BUREAU ADMINISTRATIF

6.5.4.1 EMBAUCHE D'UN TECHNOLOGUE

1312-565

CONSIDÉRANT QUE des aménagements sont nécessaires pour assurer la confidentialité de certains employés lorsqu'ils rencontrent des clients;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU de mandater Monsieur Martin Sabourin, technologue, pour préparer des plans pour réaménager certains espaces à l'étage de la Mairie, ainsi que le déplacement du bureau de la Maire et de la toilette publique, du remplacement des fenêtres, du panneau électrique et de changer les fluorescents, et qu'une subvention est possible dans ce cas pour certains des travaux mentionnés ci-haut, si nous sommes admissibles.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31010 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

6.5.4.2 CRÉATION D'UNE RÉSERVE DES TRAVAUX À LA MAIRIE

1312-566

ATTENDU QUE des aménagements sont nécessaires pour assurer la confidentialité de certains employés lorsqu'ils rencontrent des clients;

ATTENDU QUE les rénovations prévues demande beaucoup de temps et que ces travaux sont prévus en 2014;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité crée une réserve d'environ 30 000 \$ pour le projet d'aménagement des bureaux de la mairie;

ET QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, est autorisée à faire les transferts budgétaires pour la création et l'utilisation de ladite réserve pour le projet mentionné ci-haut et ce, à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6. DOSSIER - ENSEIGNES DE RUES

1312-567

ATTENDU QUE l'adjudicataire du contrat pour la fabrication des enseignes de rues a déposé une soumission additionnelle pour la gravure sur la feuille;

ATTENDU QUE le devis technique pour les enseignes de rues n'étant pas clair quant à la gravure 3D de la feuille sur l'enseigne de rue;

ATTENDU QUE même avec les coûts supplémentaires pour la gravure de la feuille en 3D, l'adjudicataire demeure le soumissionnaire le plus bas;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent l'estimation de coûts pour la gravure de la feuille de chêne en 3D sur l'enseigne de nom de rue au montant de **945,50 \$ plus taxes**;

ET QUE cette dépense est comptabilisée à même le budget de Rues Principales sous l'item numéro 03 31060 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.7. FQCC - PROTOCOLE D'ENTENTE – NUIT/JEUNES

1312-568

ATTENDU QUE l'Association Régionale de Camping et de Caravaning de l'Outaouais (ARCC), filiale de la Fédération québécoise de camping et caravaning du Québec (FQCC) désire organiser une nuit de camping pour les jeunes sous surveillance parentale dans le gymnase du Complexe dans le cadre de leur rassemblement en août 2014;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus acceptent de prolonger la location de la salle 117/La Parenté pour la nuit du samedi le 30 août 2014, 0:00 au 31 août 2014, 7:00, conditionnel à ce que les organisateurs s'occupent de la surveillance du Complexe, et qu'au départ de l'employé de garde, les portes extérieures du Complexe soient barrées;

ET QUE les allées et venues des occupants sont gérées par les organisateurs;

ET QUE madame la maire, Thérèse Whissell, et Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer le protocole d'entente au montant de **2 760 \$ plus taxes** pour l'ensemble de la location.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.8. ACHAT D'UN CLAVIER POUR TABLETTE

1312-569

ATTENDU QUE pour faciliter l'utilisation de la tablette intelligente, un clavier serait nécessaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat dudit clavier pour un montant ne dépassant pas 100 \$ plus taxes.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 672.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

6.9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DE LA VOIRIE

1312-570

ATTENDU QUE le contrat de travail de l'employé de la voirie numéro 41-0005 au poste d'opérateur/journalier arrive à échéance le 17 décembre;

ATTENDU QUE ses services sont requis pour combler les besoins actuels de main d'œuvre;

ATTENDU QUE la composition de l'organigramme et que l'adoption de celui-ci ont été reportées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au renouvellement dudit contrat sur une base de 40 heures par semaine et qu'il est assujéti aux mêmes conditions prévues au Manuel de gestion des Ressources humaines des employés, et ce, jusqu'à l'adoption de l'organigramme ou pour une période de 12 mois, selon l'une des deux situations arrivant en premier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.10. THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS

1312-571

ATTENDU QU' il a été constaté lors d'une inspection le 4 novembre dernier, conjointement par le service de sécurité publique, le technicien en prévention incendie de la MRC de Papineau, et le service d'urbanisme et d'environnement que l'état du bâtiment

Municipalité de Saint-André-Avellin

situé au 156, rue Principale, soit le Théâtre des Quatres Sœurs Inc, sous la responsabilité de Gauthier, Levy et Associés Huissiers, constitue un risque pour la sécurité publique;

ATTENDU QUE le Théâtre des Quatre Sœurs Inc. est un bâtiment public régi par la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, sous la responsabilité de la Régie du bâtiment du Québec;

ATTENDU QU' un inspecteur de la Régie du bâtiment du Québec a procédé à une inspection des lieux le 7 novembre dernier, ayant pour effet que des correctifs ont été exigés, particulièrement à la toiture principale de la salle de théâtre, une marquise en façade sur la rue Principale, et la structure d'une pergola située du côté du stationnement arrière;

ATTENDU QUE l'accumulation de neige au cours de la période hivernale constitue un élément majeur de risque relativement à la structure de la marquise en façade du bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil municipal par un souci d'une protection accrue envers le public avait adopté la résolution 1312-533 autorisant la fermeture temporaire du trottoir sur la rue Principale face au bâtiment, incluant la mise en place d'une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE malgré cette mesure, il appert que les piétons, dont des écoliers, circulent directement sur la chaussée de la rue Principale plutôt que d'emprunter le trottoir de l'autre côté de la rue, ce qui rend la situation encore plus dangereuse;

ATTENDU QUE en conséquence, il y a lieu d'abroger la résolution 1312-533, et voir à trouver autrement une solution à court terme pour sécuriser les lieux;

ATTENDU QUE il y a lieu également d'autoriser l'inspecteur en bâtiments et en environnement à émettre un avis d'infraction aux responsables de cet immeuble;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présent résolution;

QUE le conseil abroge la résolution 1312-533 et demande que le trottoir sur la rue Principale face au bâtiment sis au 156, rue Principale, soit le Théâtre des Quatres Sœurs soit réouvert;

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiments et en environnement à émettre un avis d'infraction aux responsables de cet immeuble;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.11. **SECOND AVIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ÉCOULEMENT D'EAU DU TROU DE FORAGE AVANT LE PONT SUR LA RUE PRINCIPALE**

1312-572

ATTENDU QUE la municipalité entretient une partie de la route 321 et du rang Ste-Julie pour et au nom du ministère des Transports, suivant un contrat de services de déneigement et de déglacage des infrastructures routières (contrat numéro 8906-11-4902);

ATTENDU QUE en date du 11 novembre 2013, la municipalité a avisé le ministère des Transports, par sa résolution numéro 1311-501, que, suivant les travaux de

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

forage effectués par le Ministère au pont sur la rue Principale, de l'eau s'écoule du trou de forage en formant une plaque se changeant en glace à basse température et pouvant être dangereux pour la circulation des véhicules;

ATTENDU QUE en vertu de ladite résolution, la municipalité avisait donc le ministère des Transports de procéder à la réparation du trou de forage dans la rue à proximité du pont dans les plus brefs délais, afin d'éviter des accidents;

ATTENDU QUE suite à la réception de cette résolution, le ministère des Transports a tout simplement demandé à la municipalité d'épandre des abrasifs, au besoin, lorsque celle-ci constate une formation de glace;

ATTENDU QUE même cette mesure s'avère insuffisante puisqu'en temps de grand froid, la glace se reforme continuellement, malgré l'épandage d'abrasifs;

ATTENDU QUE cette situation constitue un danger pour la sécurité publique et la circulation automobile;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité réitère au ministère des Transports de procéder à la réparation du trou de forage dans la rue à proximité du pont dans les plus brefs délais, afin d'éviter des accidents;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité à l'égard de cette situation et ce, considérant que celle-ci ne peut adéquatement procéder à l'entretien sécuritaire de cet endroit, alors que le ministère des Transports a formellement été avisé de la situation depuis le 11 novembre 2013;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur le Ministre Sylvain Gaudreau, ainsi qu'au député du comté de Papineau, monsieur Alexandre Iracà.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.12. FACTURES DE DANIEL CÔTÉ CONSTRUCTION

Les élus maintiennent que toutes les preuves et factures nous soient transmises ainsi que les travaux ménagers requis.

6.13. DÉBARRAGE DES PORTES DURANT LES CONGÉS DES FÊTES

Monsieur Sylvain Larente procèdera au débarrage des portes durant les congés des Fêtes.

7. CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre
16 décembre	17h00	Souper-rencontre - Comité de travail

8. ADOPTION DES DÉPENSES

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **32 393,30 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **226 286,21 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1312-573

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. **AUTORISATION POUR TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

1312-574

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, est autorisée à faire les transferts budgétaires selon la liste déposée en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1312-575

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

QU' à 22h35 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.